

Année académique 2024 - 2025

Département de l'Education et du Social

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél: +32 (0) 71 35 29 34 Fax: +32 (0) 71 35 41 28 Mail: edu-gosselies@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 67 Ateliers de formation professionnelle 3 | | | | | | | |
|--|---|-----------------------------|-------------|--|--|--|--|
| Ancien Code | PEPS3B67PS | Caractère | Obligatoire | | | | |
| Nouveau Code | XEUB3670 | | | | | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 | | | | |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 90 h | | | | |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte Johan VANOUTRIVE (johan.vanoutrive@helha.be) HELHa Gosselies Virginie CRAPS (virginie.craps@helha.be) Nathalie DETRY (nathalie.detry@helha.be) Pauline LAMBRECHT (pauline.lambrecht@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Sébastien ROCHET (sebastien.rochet@helha.be) Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Christian MOL (christian.mol@helha.be) Dorothée DEBLIQUY (dorothee.debliquy@helha.be) Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be) Dorothée ROELANTS (dorothee.roelants@helha.be) | | | | | | |
| Coefficient de pondération | | 40 | | | | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | | | | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | | | | | |

2. Présentation

Introduction

« L'objectif central des AFP est de placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque : la théorie servant à élaborer et réguler les processus d'enseignement et la pratique servant à contextualiser, éprouver et réorganiser les contenus théoriques. L'objectif est de développer chez le futur enseignant des capacités de réflexivité, d'analyse et de distanciation critique.

Ainsi, la perspective est double :

- faire en sorte que ce qui est théoriquement acquis soit mobilisable et mobilisé en contexte réel
- faire en sorte que l'expérience vécue puisse être analysée, explicitée et évaluée. »

(CIRCULAIRE CONCERNANT LA NOUVELLE FORMATION DES INSTITUTEURS ET DES RÉGENTS, 7 juin 2001).

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers

contextes liés à la profession

- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 2 Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
 - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
 - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Dans ses écrits professionnels, l'étudiant sera capable de présenter les documonts orthographiés et correctement rédigés.

Sur base des contenus, concepts, notions, méthodes des champs disciplinaires et psychopédagogiques et en adéquation avec les documents de référence, l'étudiant concevra des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées.

L'étudiant sera capable d'analyser son action pédagogique, proposer des ajustements, des pistes de remédiation et de les argumenter en s'appuyant sur les référents officiels et sur l'ensemble des connaissances théoriques acquises pendant les 3 années de formation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : PEPS3B68PS

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B67PSA Ateliers de formation professionnelle 90 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B67PSA Ateliers de formation professionnelle

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).





Année académique 2024-2025

Département de l'Education et du Social

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Ateliers de formation professionnelle | | | | | | | |
|---|--|-----------------|-------------|--|--|--|--|
| Ancien Code | 6_PEPS3B67PSA | Caractère | Obligatoire | | | | |
| Nouveau Code | BEUB3671 | | | | | | |
| Bloc | ЗВ | Quadrimestre(s) | Q1Q2 | | | | |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 90 h | | | | |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Johan VANOUTRIVE (johan.vanoutrive@helha.be) | | | | | | |
| Coefficient de pondération | | 40 | | | | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | | | | | |

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer les étudiants d'un point de vue théorique et pratique à faire face à leurs stages et, plus globalement, à leur pratique professionnelle

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- (4.4). Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- (6.1). Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- (6.2). Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Séquences d'enseignement-apprentissage de l'axe du développement personnel, évaluation, différenciation.

Référentiel des Compétences initiales et programme.

Registre, journal de classe

Autoévaluation de ses préparations et pratiques

Démarches d'apprentissage

Approche interactive, travaux de groupes, cours magistral, encadrement individualisé.

Dispositifs d'aide à la réussite

Encadrement individualisé lors des préparations de stage

Sources et références

Notamment:

Caffieaux.(2011). Faire la classe à l'école maternelle, De Boeck, Passerieux, Pratiques de réussite pour que la maternelle fasse école, chronique sociale, Lyon, 2011

Koza, W. (2016). Gérer ma classe de préscolaire. Conseils pratiques, stratégies efficaces et activités stimulantes. Chenelière Education.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours

Référentiel des compétences initiales et programme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Des travaux seront demandés tout au long de l'année par le psychopédagogue (1/3 de la note), les MFP (1/3 de la note) et les disciplinaires (1/3 de la note).

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Trv | 100 | | |
| Période d'évaluation | | | | | Trv | 100 |

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Le fait de ne pas remettre tout ou une partie de ses travaux et/ou le non-respect des échéances entraine un pas présenté (PP) en guise de cotation finale.

La présence à 80% des cours est obligatoire pour que cette activité d'apprentissage soit évaluée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).